

A. Obligations du stagiaire

- Rejoindre le lieu du stage pratique le jour fixé à cet effet.
- Etre assidu, discipliné et avoir la bonne conduite, le bon comportement et le bon exemple.
- Respecter la voie hiérarchique.
- Avoir l'apparence et la tenue correcte.
- Se comporter avec courtoisie et avoir une bonne conduite avec le tuteur de stage et les responsables de la juridiction et l'environnement du stage.
- Respecter le règlement intérieur de la juridiction lieu du stage pratique et ses règles d'hygiène et de sécurité
- Respecter le secret professionnel et s'abstenir de divulguer le contenu des documents et des faits dont il prend à l'occasion du stage pratique.
- S'engager au respect de l'obligation de réserve exigée aux personnels des greffes conformément à la spécificité de la juridiction et à l'activité judiciaire.
- Respecter le programme du stage pratique fixé par le tuteur de stage.
- Coopérer pleinement avec le tuteur de stage et tirer profit de son expérience et de ses directives.
- Prendre connaissance des textes de loi et de la réglementation portant sur les prérogatives et l'organisation des greffes et des services y afférent.
- Porter le badge de stagiaire.
- Si la formation est en internat, le stagiaire contribue aux frais de la formation avec 100 DA/ jour. Cette contribution concerne la formation théorique sans le stage pratique
- Elaborer, avec des efforts personnels, un mémoire de fin de formation (grade de greffier divisionnaire et secrétaire greffier) ou un rapport de fin de formation (grade de commis greffier).
- Déposer une copie du mémoire ou du rapport de fin de formation à la juridiction et se préparer pour la soutenance à la fin de la formation.

B.Droits du stagiaire :

1. Bénéficiaire d'une bourse dont le montant s'élève à 80% du salaire de base du fonctionnaire stagiaire du grade auquel il postule:
 - ❖ Greffier Divisionnaire : **17 3085,00 DA**
 - ❖ Secrétaire Greffier : **13 940,00 DA**
 - ❖ Commis greffier : **13 644,00 DA**

2. Bénéficiaire du droit de l'inscription à la sécurité sociale.
3. Suivre un stage pratique sous la tutelle et l'orientation du tuteur de stage chargé de suivre le déroulement du stage et de répondre aux préoccupations et questions du stagiaire.
4. Prendre connaissance du programme du stage et de sa durée.
5. Prendre connaissance des documents et dossiers en rapport avec le stage tel que permis par la loi.
6. Prendre connaissance du fonctionnement et de la gestion de tous les services des juridictions en compagnie du tuteur de stage ou de son délégué.
7. Acquérir copie des modèles des documents utilisés au niveau des juridictions tel que permis par la loi.
8. Exploitation du fonds documentaire de la bibliothèque.
9. Prendre connaissance, sous le contrôle du chef de service, de l'application judiciaire et s'y exercer conformément à ce qui est permis par la loi.
10. Obtenir un certificat de scolarité et une carte de stagiaire (étudiant).